

## Règlement intérieur de l'ENS de Lyon

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu la décision n°18-147 en date du 9 décembre 2018 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

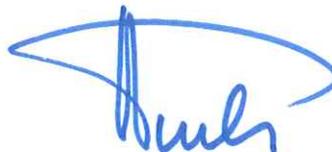
Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 mars 2019, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés la mise à jour du règlement intérieur de l'ENS de Lyon (modification de l'article 25-5, suppression de l'article relatif à la commission consultative des doctorants contractuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et fixation de la date de début de mandat des directeurs de département au 1<sup>er</sup> septembre de l'année universitaire concernée à l'article 14-3-2) telle que reprise dans la version consolidée ci-jointe du règlement intérieur.

*Détail des votes : 16 votes favorables, 4 votes défavorables et 5 abstentions sur un total de 25 votants.*

Fait à Lyon, le 14 mars 2019,



Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON